

SEIZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

“ Jésus-Christ prend un repas chez les pharisiens et guérit un hydropique. (St-Luc, xiv). ”

I. La divine charité du Rédempteur se montre dans la bienveillance avec laquelle il accepte un repas chez des hommes dont il connaissait la secrète jalousie. Il n'ignorait pas que les pharisiens ne l'attiraient chez eux que pour épier ses paroles et ses actions. Néanmoins il se rend dans leur compagnie et ne refuse pas de s'asseoir à leur table. Grande leçon pour nous qui ne devons pas uniquement rechercher les personnes qui nous plaisent et sympathisent avec nous, mais qui devons nous donner tout à tous, et consentir même à vivre avec nos ennemis, si, par notre charité, nous pouvons les gagner à Dieu.

II. Considérons la tolérance de Jésus-Christ, au milieu des pharisiens. Cette tolérance s'applique aux personnes, mais non point aux doctrines. Notre-Seigneur tolère avec longanimité des hommes frappés d'aveuglement ; il se rend parmi eux pour les instruire et les édifier ; mais il combat et confond leurs erreurs ; Tel est aussi l'esprit de l'Eglise catholique qui combat sans relâche le péché et l'hérésie, tout en se montrant indulgente et charitable envers ceux qui en sont coupables ; tandis que bien au contraire les hérétiques tolèrent toutes les doctrines d'erreur, et ne sont intolérants que pour les hommes qui professent la vérité.

A l'exemple de Jésus-Christ, dans nos relations avec notre prochain, proposons-nous toujours quelque objet d'utilité ; et ainsi nous rendrons profitable même le temps de nos récréations où la vue d'une seule âme pieuse et régulière suffit parfois pour édifier toutes les autres.

On croit communément, dit le *Musée des Familles* que le fait de tracer une simple croix, au lieu de signature, est une suite de la fréquente ignorance de nos aïeux, qui, en assez grand nombre, ne savaient pas signer. Il n'en est rien, car au moyen âge, l'usage de ce signe n'était pas limité aux personnes illettrées. Très fréquemment, les personnes lettrées, après avoir mis leur nom sur un acte, le faisaient suivre de la croix, qui était considérée comme une déclaration de bonne foi de la part du signataire. Cette déclaration était même exigée en bien des cas, et notamment dans les actes très importants. L'empereur Justinien avait, d'ailleurs, donné par décret à ce signe la valeur d'un serment.